

est suivie d'un deuil général aussi spontané et aussi unanime, le nom de ce citoyen doit prendre place parmi ceux des hommes à jamais regrettables, dont l'existence a été consacrée au bien public et qui ont donné à leur pays, dans leur sphère d'action, de nombreuses marques d'un dévouement vrai, constant et surtout désintéressé.

Chacun des actes de la vie de M. de Vauxonne porte à un degré éminent ce triple caractère.

M. Albin de Vauxonne, que la mort vient de frapper à l'âge de 52 ans, était fils aîné de M. Sain-Roussel de Vauxonne, qui avait présidé, sous le Consulat, à l'administration municipale de la ville de Lyon. Sorti honorablement de l'École polytechnique avec le grade de sous-lieutenant du génie, il s'éleva rapidement au grade de capitaine. Il fit partie de l'expédition de Morée, et, après 17 années de services militaires distingués, il vint se fixer d'abord dans la commune de Lancié, puis, bientôt après, dans celle de Vaux, où il s'occupait sans relâche de réaliser les projets d'amélioration qu'il avait conçus pour la prospérité de ce pays.

La commune de Vaux, à l'époque où M. Albin de Vauxonne y établit sa résidence, était presque entièrement dénuée de voies de communications extérieures et se trouvait comme isolée au milieu des communes environnantes. En outre, les chemins intérieurs ne se présentaient pas dans un état plus satisfaisant, et l'absence des ponts sur les nombreux torrents qui traversent la commune ajoutait encore à la difficulté des relations des différentes sections entr'elles. Cet état de choses était d'autant plus déplorable que la commune de Vaux est une des plus étendues et des plus fertiles du département.

Il était évident aux yeux de tous que, la vicinalité étant améliorée, la facilité des communications étant établie, d'une part les produits agricoles acquerraient d'indispensables débouchés, augmenteraient de valeur, et que, d'autre part, et par une conséquence nécessaire, la valeur territoriale se releverait de la dépréciation où elle était tombée.

Mais la commune de Vaux avait peu de ressources. Il fallait, pour lui donner une impulsion sérieuse et profitable, un homme qui eût à la fois l'autorité, la considération, la fortune, et la résolution énergique de se consacrer à cette œuvre de régénération d'un pays et de la mener à bonne fin.

M. de Vauxonne prit cette résolution. Il avait la fortune, il partageait à juste titre la considération dont jouit sa famille ; il ne lui manquait plus que l'autorité légale : elle lui vint bientôt.

Il fut élu, en 1840, membre du Conseil municipal de Vaux. En 1844, il fut investi des fonctions de maire qui lui furent confirmées, à l'unanimité, en 1848, par le suffrage universel, et qu'il a conservées jusqu'à sa mort.